

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la **séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil situé au 1216, rue Principale, ce cinquième jour d'octobre 2022 (05/10/2022) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Marlène Doucet Lucie Geoffrion Éric Beauchamp
Bernard Dumais Gaétan Beauchesne

Est absente :
Émilie Doucet

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse. Sylvie Genois, greffière-trésorière, est aussi présente.

Résolution 2022-10-182 Adoption de l'ordre du jour

Gaétan Beauchesne propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 septembre 2022.
4. Adoption des ratifications du camping du 24 août 2022.
5. États comparatifs pour la municipalité
6. Situation financière du camping municipal.
7. Offre de service Dessureault CPA et Associés Inc. pour mandat d'audit de la municipalité.
8. Adoption du rapport de la Commission municipale du Québec.
9. Présentation des comptes.
10. Facture de Télébec - Installation téléphonique endommagée.
11. Adoption du règlement 008A-2022 - Code d'éthique et de déontologie des élus (es).
12. Demande de financement - Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.
13. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
14. Adoption du règlement d'urbanisme no 004D-UR-2022.
15. Soumission déneigement des rues.
16. Déneigement des stationnements.
17. Soumission Val-Mauricie Électrique Inc. pour l'électricité de la patinoire.
18. Varia
 - a. Nommer par intérim Nathalie Laroche directrice générale et greffière trésorière adjointe.
19. Période des questions.
20. Levée de l'assemblée.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-10-183 Adoption de la séance ordinaire du 07 septembre 2022

Lucie Geoffrion propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 septembre 2022 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-10-184 Adoption des ratifications du camping du 24 août 2022

Bernard Dumais propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les ratifications des décisions du comité de gestion du camping du procès-verbal du 24 août 2022 (résolutions 2022-08-033 à 2022-05-042).

-Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-185 États comparatifs pour la municipalité

ATTENDU QUE tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale/greffière-trésorière doit déposer une fois par année lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs;

ATTENDU QUE le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

ATTENDU QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

ATTENDU QUE les états comparatifs doivent être déposés lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

Gaétan Beauchesne propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter les états comparatifs tel que présentés au 30 septembre 2022.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-10-186 Situation financière du camping

Bernard Dumais propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter le dépôt du rapport financier (situation financière) du 01 janvier 2022 au 30 septembre 2022 du camping municipal.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-10-187 Offre de service Dessureault CPA et Associés Inc. pour mandat d'audit de la municipalité

Bernard Dumais propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, ce qui suit :

- Accepter l'offre de service de Dessureault CPA et Associés Inc. pour mandater l'audit de la municipalité et du camping municipal pour l'année 2022;
- Le taux horaire sera de 140 \$ plus les frais de déplacements et les frais pour les repas.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-10-188 Adoption du rapport de la Commission municipale du Québec

Gaétan Beauchesne propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter le rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers de la Commission municipale du Québec sur les ententes conclues avec les promoteurs.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-10-189 Présentations des comptes

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du mois de septembre 2022 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Lucie Geoffrion propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, que des comptes au montant 88 501.01 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, greffière-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 88 501.01 \$ sont disponible en date du 05 octobre 2022.

Sylvie Genois
Greffière-trésorière.

Résolution 2022-10-190 Facture de Télébec - Installation téléphonique endommagée

ATTENDU QUE vers le 2 septembre suite à des réparations effectuées sur la rue Mongrain des dommages ont été causés aux installations téléphoniques de Télébec;

ATTENDU QUE Télébec nous a fait parvenir une facture de 1 065.52\$ pour ces dommages;

ATTENDU QUE la franchise de notre assurance est de 1 000 \$.

Éric Beauchamp propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser le paiement de 1 065.52\$ à Télébec.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-10-191 Adoption du règlement 008A-2022 - Comportement éthique des élus

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 008A-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été donné à la séance ordinaire du 07 septembre 2022;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE ce règlement est adopté en vertu des pouvoirs que confèrent les lois municipales.

Gaétan Beauchesne propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, ce qui suit :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Que soit adopté le règlement numéro 008A-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

-Adoptée-

Résolution 2022-10-192 Demande de financement -Moisson Mauricie/Centre-du-Québec

ATTENDU QUE Moisson Mauricie/Centre-du-Québec est présente dans notre municipalité en offrant des services d'aide alimentaire;

ATTENDU QUE le montant de soutien financier est demandé en fonction du nombre de demandes d'aide alimentaire;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 76.80 \$.

Bernard Dumais propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'accorder un montant de 100 \$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-10-193 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment

Lucie Geoffrion propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de septembre 2022.
-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-10-194 Adoption du règlement d'urbanisme no 004D-UR-2022

Gaétan Beauchesne propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter le règlement d'urbanisme no 004D-UR-2022.
-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-10-195 Soumission déneigement des rues

ATTENDU QUE la municipalité a demandé un appel d'offre pour le déneigement des rues;
ATTENDU QUE Carl Jutras, ingénieur de la MRC de Mékinac, a préparé un appel d'offre sur invitation pour le déneigement des rues;
ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 septembre 2022 à 11 heures;
ATTENDU qu'un seul entrepreneur a soumissionné au coût de 90 000\$.

Bernard Dumais propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer ce contrat à Excavation A. Doucet Inc. pour un total de 90 000\$ plus taxes pour le déneigement de la saison 2022-2023.
-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-10-196 Déneigement des stationnements

Gaétan Beauchesne propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, ce qui suit :

- D'accorder à Excavation A. Doucet Inc. le déneigement des stationnements de la municipalité au coût de 10 000 \$ plus taxes pour la saison 2022-2023;
- Bureau municipal 1216, rue Principale - Entrée principale ainsi que la cour arrière de la bâtisse;
- Stationnement face au 1214, rue Principale;
- Caserne d'incendie 1210, route Ducharme - Face à la bâtisse ainsi que les côtés et l'arrière;
- Camping municipal 501, route Ducharme - Borne électrique;
- Stationnement du 1455, route Ducharme (ancienne bâtisse de l'Âge d'or).

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-10-197 Soumission Val Mauricie Inc. pour l'électricité de la patinoire

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour refaire l'électricité de la patinoire;
ATTENDU qu'un seul entrepreneur a soumissionné au coût de 20 860 \$ plus taxes

Gaétan Beauchesne propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer ce contrat à Val-Mauricie Électrique Inc. pour un total de 20 860\$ plus taxes pour l'exécution des travaux électrique.
-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-10-198 Nommer par intérim Nathalie Laroche directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Lucie Geoffrion propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, de nommer par intérim Nathalie Laroche directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

-Adoptée à l'unanimité-

Bernard Dumais propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la levée de l'assemblée. Il est 19 heures 28.

Rita Dufresne, mairesse

Sylvie Genois, Greffière-trésorière

« Je, Rita Dufresne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».